

Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2012

**Le Vice-Président du Conseil Scientifique de la
Recherche et de l'innovation**

à

**Madame et Messieurs
Les Doyens et Directeurs**

**Objet : appel d'offres subventions des collectivités territoriales pour
COLLOQUES ET CONGRES – CAMPAGNE 2013**

Direction de la Recherche

Dossier suivi par :
Aurélie LAMBERT

Tél. : 04 73 17 72 10
Fax. : 04 73 17 72 01

Aurelie.lambert@udamail.fr

N/réf. : DR/AL/ 2012 N°375

Les collectivités territoriales (Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme et Mairie de Clermont-Ferrand) apportent chaque année leur soutien financier aux organisateurs de colloques et congrès de l'Université d'Auvergne.

Si vous souhaitez en bénéficier, il conviendra de remplir la fiche que vous trouverez ci-jointe en annexe. Ce document devra être adressé dûment complété **sous couvert du Doyen ou du Directeur** de votre composante / école après avis du Conseil de Gestion, à la Direction de la Recherche avant **le 10 Décembre 2012**, délai de rigueur.

Début 2013, les demandes feront l'objet d'une étude par la commission des appels d'offres et seront soumises à l'examen du Conseil Scientifique avant leur transmission aux collectivités.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la Direction de la Recherche:

► Aurélie LAMBERT / Cathy RESSOT : recherche@udamail.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés et ne pourront, de ce fait, prétendre à l'obtention d'une subvention.

Dans un souci de bonne gestion entre les collectivités et l'université, j'invite chaque organisateur de colloques à ne pas déposer la même demande par la voie directe.

Je vous remercie de bien vouloir informer les enseignants-chercheurs et chercheurs placés sous votre responsabilité de ces procédures et calendriers.

Professeur Alain ESCHALIER

